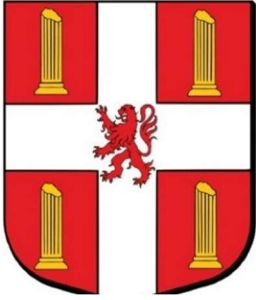


PREIGNAN - GERS



**INFORMATION SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE**  
**A l'école publique Jean-Elie VILLEMUR**

**Madame, Monsieur,**

Je vous invite à scolariser vos enfants dans notre école communale où le meilleur accueil leur sera réservé. Cette note a pour objet d'informer tous les Preignanais, et particulièrement les derniers arrivés, sur le fonctionnement du groupe scolaire de notre commune.

Les enfants de 2 à 10 ans sont scolarisés dans 6 classes du Groupe scolaire, qui assurent accueil, encadrement, surveillance, et éducation dans de bonnes conditions.

Concernant les enfants nés en 2021, ils seront acceptés à l'école, sous réserve de places disponibles que s'ils ont atteint 2 ans révolus au 1<sup>er</sup> juin 2023 et avec l'accord de la directrice.

Pour compléter l'action éducative en direction des enfants, les temps périscolaires et extrascolaires gérés par le Grand Auch Cœur de Gascogne sont encadrés par du personnel qualifié et organisés de la façon suivante :

- Ecole Annexe : Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) matin midi et soir,
- Ecole Jean Elie Villemur : Garderie (matin et midi) et Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) le soir,
- Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) : mercredis après-midi et vacances scolaires (sauf vacances de Noël).

Pour des raisons évidentes de sécurité, je vous demande de ne pas stationner devant l'école élémentaire. Des parkings existent, y compris derrière la mairie.

**RENTRÉE SCOLAIRE**

- **Vendredi 01 septembre 2023 au matin, pour les enseignants.**
- **Lundi 04 septembre, pour les enfants**

L'effectif, cette année sera de 122 enfants environ. Un calendrier sera distribué aux enfants en début d'année.

- **Depuis la rentrée 2013, les horaires de classe sont les suivants :**  
**De 8h45 à 12h15 et de 13h50 à 15h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.**  
**De 8h45 à 12h05 le mercredi.**
- **Des heures d'Aide Pédagogique Complémentaire se dérouleront le soir. Elles ne concernent que certains enfants, suivant la décision de l'équipe enseignante et avec l'accord des familles concernées.**

**LES ENSEIGNANTS – FINANCÉS PAR L'ÉDUCATION NATIONALE**

- **Mme Caroline BISCAÏNO, Directrice de l'Ecole.**
- **M. Xavier BISCAÏNO, M. Pierre DUMOND, Mmes Murielle LAURAY, Céline VILLANUEVA, Caroline CALMEL et Marion ARENAS (qui assurera la décharge de direction un jour et demi par semaine), enseignants.**

**LE PERSONNEL - FINANCÉ PAR LA COMMUNE**

- **A.T.S.E.M : Mmes Corinne CLAMENS, Sabine CLET, Corinne ZAMBELLI ;**
- **CUISINE : Mmes Sabine VILLANUEVA et Vanessa CORREIA ;**
- **ENTRETIEN DES LOCAUX : Isabelle CASTERA, Vanessa CORREIA, Sabine VILLANUEVA et Françoise MAROSTICA ;**

**ÉQUIPE PÉRISCOLAIRE : maternelle et élémentaire**  
**FINANCÉE PAR L'AGGLOMÉRATION GRAND AUCH CŒUR DE GASCOGNE**

- **Directeur des Accueils de Loisirs Périscolaires maternelle et élémentaire : Sébastien GROUSSET**
  - **Equipe d'animation : Corinne CLAMENS, Corinne ZAMBELLI, Sylvie AUFFRET, Sylvie BEAULANDE, Marianne ANDUAGA, Kévin MOTTIER, Sabine CLET, Véronique DULAC, Jessica NEJARI, Leticia MORENO.**

**LA CAISSE DES ÉCOLES MUNICIPALE**

**Son rôle** est de gérer le fonctionnement général du groupe scolaire : cantine, voyages de fin d'année et fournitures scolaires.

**Sa composition** : 9 membres (dont M. le Maire qui en est le président).

Pour son fonctionnement, une subvention annuelle d'un montant de 5 000 € est versée par la commune à la Caisse des Ecoles et une autre de 2 000 € à la coopérative scolaire.

## FONCTIONNEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Les repas s'effectuent en **deux services** pour l'ensemble du groupe scolaire (annexe et élémentaire) :

- Annexe : 1<sup>er</sup> service à 12h15, 2<sup>ème</sup> service à 12h45.
- Elémentaire : 1<sup>er</sup> service 12h15, 2<sup>ème</sup> service 12h50.

L'équipe d'animation pourra modifier l'organisation des services en fonction de l'évolution des effectifs et du protocole sanitaire au cours de l'année.

### **FACTURATION DES REPAS :**

Prix du repas : 3,36 €. La réservation du repas s'effectue le matin sur le tableau à l'entrée de l'école. Tous les repas réservés seront facturés mensuellement. Les factures peuvent être réglées par chèque, par carte bancaire sur le site <http://www.tipi.budget.gouv.fr>. (un code d'accès sécurisé vous sera attribué à chaque facture) ou par prélèvements automatiques (pour l'autorisation de prélèvement, merci de vous adresser au secrétariat de la mairie)

## ORGANISATION DE L'ÉCOLE

### ANNEXE RUE ÉMILE. ZOLA Toute *Petite/Petite/ Moyenne section et Moyenne/Grande section*

Avec Mme Murielle LAURAY secondée par Mme Sabine CLET et M. Xavier BISCAÏNO secondé par Mme Corinne CLAMENS.

### ÉCOLE JEAN ÉLIE VILLEMUR : CP/CE1, CE2 et CM1 et CM2.

Avec Mme Céline VILLANUEVA, M. Pierre DUMOND, Mme Caroline CALMEL et Mme Caroline BISCAÏNO (déchargée pour travail administratif un jour et demi par semaine)

Les répartitions des enfants dans les classes seront annoncées le matin de la rentrée.

## INSCRIPTIONS

Elles peuvent s'effectuer auprès de Mme Caroline BISCAÏNO sur place (Tel.05.62.65.50.12) dès le **01 septembre** de 9h à 16h ou au secrétariat de Mairie (Tel.05.62.65.52.87).

TEL : **GROUPE SCOLAIRE J.E VILLEMUR : 05.62.65.50.12 ; ANNEXE, rue E. ZOLA : 09.67.54.41.87**

TEL : **Garderie et ALAE ECOLE PRIMAIRE et A.L.S.H. 05.62.60.40.19**

TEL : **A.L.A.E ECOLE MATERNELLE 09.67.54.41.87**

## ACCUEILS DE LOISIRS GRAND AUCH CŒUR DE GASCOGNE

### ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE : à partir de 3 ans (règlementation DDCSPP)

Il fonctionne les jours de classe. Les enfants y sont accueillis à partir de 3 ans les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h45, de 12h15 à 13h50 et de 15h30 à 18h30, et le mercredi de 7h30 à 8h45 et de 12h05 à 12h30.

**Il est demandé aux parents de respecter les heures d'ouverture et de fermeture.**

**Les enfants mangeant à la cantine doivent impérativement arriver avant 8h45.**

**Si en cas d'empêchement, vous n'êtes pas en mesure de récupérer vos enfants dans les délais (18h30 et 12h30 le mercredi), merci d'avertir en appelant l'école ou l'équipe d'animation avant l'heure de fermeture. (Numéros rubrique « inscriptions »).**

Pensez également à nous signaler tout changement de numéro de téléphone en cours d'année.

***L'AGGLOMÉRATION GRAND AUCH CŒUR DE GASCOGNE, Gestionnaire de ces services a mis en place une participation forfaitaire des parents calculée en fonction des revenus du foyer. Une note explicative vous sera transmise à la rentrée.***

### ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT : 3 à 11 ans (CM2)

Il fonctionne les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires, **sauf à Noël.**

• Le mercredi après-midi : les enfants sont accueillis à partir de 12h05 jusqu'à 18h30. **Seuls les enfants allant à l'Accueil de Loisirs le mercredi après-midi pourront prendre le repas.** Un service de bus est mis en place pour conduire à l'Accueil de Loisirs de Preignan les enfants (**de 3 à 10 ans**) des écoles de Montaut, Nougroulet et maternelle de Preignan qui prennent le repas et fréquentent l'ALSH le mercredi après-midi.

• Les vacances scolaires (sauf Noël) : Les enfants sont accueillis à la journée ou à la demi-journée de 7h30 à 18h30. L'accueil des enfants de la demi-journée s'effectue de 13h30 à 14h.

**Pour tous renseignements concernant les services péri et extrascolaire, vous pouvez contacter le service éducation de l'enfance à la jeunesse du Grand Auch Cœur de Gascogne, 1, rue Darwin à AUCH (Tel : 05.62.61.42.60).**

Je souhaite à tous une bonne rentrée et une excellente et fructueuse année scolaire  
Jérôme LASSERRE, Maire